

R Lond. 7. Aug. 64.

N. 476.

Monsieur.

On m'a enuoyé ici le 28^e du mois dernier celle -
qui vous a pleu me faire l'honneur de m'crire -
du 17^e. J'auois pensé de mesme que vous quel acte
pourroit mieux reparer l'entreprinze faite sur les
droits de Souuerainete' de S. C. par le raiage qu'on
lui fit de la monoye, enais il me semble qu'un -
arrest de reuocation estoit le plus propre, si l'est
urai que par aucun acte on puisse bien reparer
un' action si violente;) Car un ordre du Roy
pour si ample qui l'est est néant peu operer que -
l'exécution est elle retractee que tacitement, au lieu
que par un arrest elle l'est formellement, et cest
suivant la maxime de droit qui veut que eadem

quo quid ligamine ligatum est Dissolui debeat. —
La question se voit que cet arrest se trouva dressé aux
termes qu'il faut; M^r. de Lionne a qui je me donnai
l'honneur de parler hier matin me dit qu'il l'auoit
fait comme il auoit creu le deuoir faire et me renuoye
à un de ses commis pour le rehirer de ces mains, ce
commis nommé le Roy que Yuy veu ce matin me dit
qu'il ne l'auoit pas encore rehiré de chef en: le charnelier
mais que je venisse demain a quelque heure; en facon
Monsieur que dans un bref delai nous scaurons
ce que sen est precisement, Yen ferai faire deux copies
l'une pour Madame la Princesse et l'autre pour vous

Quand aux fermiers il se trouuera de l'embaras
pour qu'ils nauaient et adleurment ils prendront
pretexte sur le changement de coins et de valeur des
espees mais comme ce precte ne regarde que les francs
ils pourroient nauaiter pour le pair étrangers en
changeant seulement le coin. Je trouue que s'a
au beaucoup de leur mauuaise conduite et pour
moy je crois ils se targuent si fort pour le dedomage
ment; Monsieur le Prince doit se seruir en son
parlement de l'exception sur leur maluerstation et
sur ce que leur monoye n'estoit pas du poincon et
de l'alloy qu'il falloit; vous deciderez Monsieur
tout cela mieux que personne du monde.

Le propriétaire des 6000^{tt} deuroit se presenter
pour en demander la restitution, et l'on l'appuyeroit

le mieux que l'on pourroit mais je crois qu'il
seroit heureux s'il pouvoit en retirer une partie.
D'autant mieux que l'on vient de m'asseurer que
c'est le commandeur de Gau gouverneur pour le
Roy au chasteau d'Orange arriva hier au soir
ici a Fontenelle au, Il apporte de quoi regaler ses
protecteurs par des animaux d'outre mer, sa
presence nuira beaucoup aux instances que je
faisois de chasser son enseigne, Je verrai quelles
seront ses demarches et ferai tout ce dont
je pourrai m'aidier pour n'estre pas inutilement
le plus passionné de tous les hommes. Je n'escri-
point a Madame la Princesse parce que le jour
du courrier de Hollande est passé et que j'esperera
mieux de celui de la semaine prochaine. Vou-
me faire l'honneur de m'escrire s'il vous plait -
quest ce que vous trouvez bon que je fasse et
je recevrai vos ordres avec les executerai
avec exactitude et avec fidelité. Je suis avec
une passion tres respectueuse

Monsieur.

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur

A Fontenelle le
11^e aoust 1664.

GUILLIAMS

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to fading and bleed-through.]

[Faint handwriting at the bottom of the page, possibly a signature or date, also appearing to be bleed-through.]